

LA RIVE

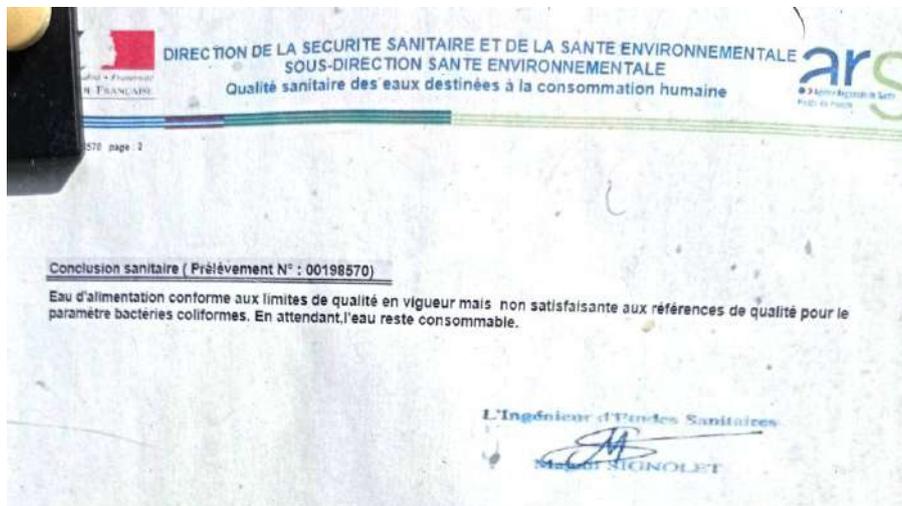
52

Juillet 2024

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://jpgoyo.fr>

Edito: En ce début de vacances, nous n'avons pas grand-chose à se mettre sous la dent... Si ce n'est ce compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2020, trouvé dans la vitrine d'affichage de la Mairie...
Tiens, en parlant de cette vitrine, on pouvait d'ailleurs y trouver aussi ceci :



Après trop de fer dans notre eau, des bactérie coliformes, peut-être issues de matières fécales ?...

Ça n'a pas l'air en tout cas d'émouvoir beaucoup notre Conseil Municipal qui a l'air de se foutre pas mal que notre eau soit de mauvaise qualité... Ils ont mieux à faire en s'occupant d'abord des trous dans la voirie... Jugez-en plutôt par la lecture de ce compte-rendu...

Conseil Municipal du 20 Juin 2024...

Une délibération sur la « fongibilité » des crédits...

Madame le Maire informe les conseillers que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire. En vertu des nouvelles règles établies par l'État, Mme le Maire demande aux conseillers la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Une limite est toutefois fixée et ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Madame le Maire demande aux conseillers le taux du pourcentage, au cas où ils acceptent cette possibilité de fongibilité des crédits. Le conseil municipal sera informé lors d'un prochain conseil s'il y a eu une telle opération.

Eh oui! Comme nous l'avions fait remarquer dans nos commentaires dans la Rive n° 38 de Mai 2023, lorsque Madame la Maire a fait voter la présentation du budget dans la norme M57, elle aurait dû, comme ça s'est fait dans les autres communes faire adopter cette nouvelle règle... Encore une délibération inutile...

Restitution de la compétence scolaire...

Mme le maire expose que cette compétence exercée par l'ancienne commune des villes d'Oyse ne l'était pas par la communauté de communes. La CACTLF disposait d'un an pour restituer la compétence aux communes ou harmoniser cette compétence à l'ensemble des 48 communes.

N'ayant fait ni l'un ni l'autre, elle aurait dû exercer la compétence sur l'ensemble du territoire...

La demande faite en 2019 par la commune de Villequier et celle d'Ugny a été acceptée par la Préfecture...

La commune de Sinceny a vu sa demande refusée par le nouveau préfet. Pour régulariser la situation, ce qui est possible depuis les nouvelles dispositions de 2022, il est demandé aux communes dans un premier temps **de rendre la compétence à l'agglomération (restitution) ???**

Il me semble que là, la rédactrice du compte-rendu s'est un peu emmêlée les pinceaux... C'est l'agglomération qui rend (restitue) la compétence aux communes ! Et dans un deuxième temps pour les communes qui le souhaitent demander la «territorialisation».

Territorialisation de la compétence scolaire...

Le conseil municipal ayant accepté la restitution de la compétence scolaire à la CACTLF, il est maintenant le temps de transférer cette compétence à la CACTLF. Les communes de Caumont, Commenchon, Sinceny, Villequier-Aumont et Ugny-le-Gay et les communes de l'ex-communauté de communes des Villes d'Oyse ont souhaité ce transfert. Cela ne changera rien financièrement pour notre commune, 3 150 euros.

Là encore ces délibérations sont-elles vraiment utiles ?... Pourquoi délibérer sur la compétence scolaire à Ugny le Gay, puisque la commune ne l'exerce pas ! Depuis 1991, la commune n'a plus d'école, et pire, elle n'en gère aucune ! Car au moment de sa fermeture, il n'y a pas eu de Syndicat Intercommunal de gestion des écoles créé avec Villequier Aumont ! Ce n'est pas faute de l'avoir demandé lorsque j'étais Maire et directeur de l'école de Villequier... Mais les élus Genlisiens ont préféré gardé la main, même s'ils devaient se passer de la participation d'Ugny le Gay aux frais scolaires. Car la commune d'Ugny le Gay n'a jamais versé un centime de frais scolaires à la commune de Villequier-Aumont ! C'est d'ailleurs pour ça que le versement de 3 150 euros à l'agglomération n'est absolument pas justifiée, car la CLECT, commission qui fixe la participation de chaque commune, doit se baser sur le montant affecté à la dite dépense inscrit au compte administratif de l'année N-1... Hors à Ugny le Gay c'est zéro euros !

INFORMATIONS DIVERSES...

Madame le Maire informe les conseillers que l'école privée St-Charles a relancé pour que la commune règle les frais de scolarité des enfants d'Ugny le Gay inscrits dans son établissement. Ce courrier avait été transmis à la CACTLF, Ugny le Gay leur ayant transféré sa compétence scolaire. Mr le Président de la CA a refusé lui aussi de payer ces frais de scolarité arguant le fait que la Ville de Chauny n'avait pas transféré sa compétence scolaire à la CA. Donc, par lettre recommandée, St Charles réclame à la commune le montant de 3 610 euros pour 7 enfants après un laïus sur le code de l'éducation.

En accord avec le conseil, la commune ne réglera pas cette somme. Les conseillers considérant que les familles payent pour leur enfant et que c'est le choix de ces familles.

Voilà ce que dit la loi :

Règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, Circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012

Lorsque la commune de résidence est membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent pour le fonctionnement des écoles publiques, cet établissement, par application de l'article L. 442-13-1 du code de l'éducation, est substitué aux communes dans leurs droits et obligations à l'égard des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association. Par conséquent, l'EPCI est tenu d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes privées sous contrat d'association en ce qui concerne les élèves domiciliés sur le territoire de l'EPCI.

Sans commentaire...

Départ en 6ème des enfants: la commune offrira **un bon cadeau ???**
On leur offre un cadeau qui est bon ou un bon d'achat en forme de cadeau ?...

La plaque pour le square Mme Lucie Doyen-Henou a été commandée par Patricia. Il faudra encore relever la grosse pierre, fixer la plaque et prévoir l'achat d'une table et des bancs en béton...

La peinture au plafond de la «salle des livres» noirissait. L'entreprise Franck MENNECART est venue remettre en place des tuiles. Une autre fuite dans l'escalier proviendrait du clocheton. Deux devis seront demandés à différents couvreurs: un pour connaître le montant de la réparation en conservant le clocheton et l'autre pour connaître le montant de la réparation en supprimant le clocheton...

Julien parle d'un bac de dégraissage de la fosse, sujet qui n'a pas lieu car la fosse septique se trouve au plus près de la future cuisine.

Pour ralentir la vitesse, un feu clignotant a été commandé chez Elan Cité pour 1 000 euros (pose non comprise)...

Jimmy parle du trou qui se creusait dans la cour de l'école. Ce trou a été comblé le samedi 15 juin.

Charles reparle de l'eau qui s'écoule à la sortie du village, Raymond parle des fossés qui sont remplis d'eau et qui maintenant débordent sur la route en cas d'orage. La Voirie départementale sera prévenue...

Idem pour les arbres qui se situent sur le territoire de Caumont qui gênent la circulation des camions à cause des branches, déjà signalé par Jimmy...

Un petit trou se forme devant chez Mr et Mme Doucet. Raymond a mis un cône de signalisation pour sécuriser car en dessous c'est fort creux.

Suite à la réunion USEDA, les lampes LED seront installées dans le deuxième semestre 2024.

Charles dit que l'on a fait une bêtise en n'acceptant pas les tôles à prix réduit dont nous avait parlé Gilles. On pourrait les entreposer en attendant de faire les travaux d'agrandissement. A voir la superficie dont on a besoin et le budget.

Toujours pas de réponse de Mr Ciron pour l'assainissement.

La serrure de l'église a été changée dans l'urgence par Mr Eric LELONG.

Signalisation: ligne axiale blanche dans le village. Patricia lit le courrier reçu qui nous précise qu'il est pris en compte la largeur des routes avant l'entrée du village...
Donc, il n'est pas obligatoire de peindre une ligne blanche axiale dans le village.

Fin du conseil 19 h 55.

Mr et Mme LEDOUX Jacky demandent la parole et interviennent pour signaler un gros trou entre la route et l' étang d'amour et qui ne se voit pas cause des grandes herbes. Pas de protection ni de signalisation...

Mr et Mme BONNARD Gérard interviennent également pour exprimer leur ras le bol au sujet de la vitesse excessive des véhicules dans la rue, leur petit fils ayant failli se faire renverser.

Le feu clignotant à leurs yeux ne servira à rien et qu'il faudrait mieux investir l'argent dans les coussins berlinois. Les chicanes réalisées il y a quelques années ne servent à rien et sont trop éloignées l'une de l'autre. les voitures ne respectent pas le sens de la circulation. De plus, pour rentrer chez eux, ils doivent faire un écart, le bateau du trottoir ayant été mal réalisé...

Ils demandent s'il est possible que les gendarmes viennent pour effectuer des contrôles de vitesse.

Madame le Maire va demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles et réitérer sa demande auprès du département pour la création de coussin berlinois seule possibilité pour faire ralentir entre les deux chicanes.

Mr et Mme BONNARD Gérard ne perdent aucune occasion pour fustiger les décisions qu'avaient prises à l'époque le Conseil Municipal dirigé par un certain Jean-Paul GOYHENECHÉ... Ils oublient sans doute qu'en ces temps reculés, c'était lui qui avait appelé de ses vœux la construction de cette chicane, et s'il considère qu'elle ne fait pas ralentir les gens, c'est qu'il ne doit pas la prendre souvent !

Quant à des coussins Berlinois au lieu de feu clignotant, dire que ce ne sera pas efficace est aussi stupide que de dire que ça le sera à coup sûr... 90 % de la population respecteront sans broncher n'importe quel dispositif propre à ralentir leur vitesse. Malheureusement, les 10 % restants, quelque soit ce que vous allez installer et qui vous coûtera une fortune, ceux-là vont rouler à fond la caisse au mépris de toutes règles de sécurité, en prenant un malin plaisir à enfreindre la loi!

Quant au bateau qui n'est pas en face de leur sortie de propriété, je leur fais également remarquer que les murs qui bordent leur terrain, ils les ont construit bien après les travaux de voirie de la rue Baligant, qui datent, je le rappelle de 1998!

A l'époque d'ailleurs des gamins du village faisaient pétarader leurs mobylettes à "fond la caisse" dans sa rue, mais il n'avait pas dit mot pour dénoncer ces excès! Forcément, comme ça mettait hors de lui son ennemi préféré, Jean-Paul MENNECART, qui ne pouvait se reposer l'après-midi après sa nuit de travail à cause des pétarades permanentes des vélomoteurs, Monsieur Gérard BONNARD se réjouissait de la situation!